

# La fiscalité des associations - Connaître et appliquer la règle des 4P

## Public Concerné

Directeur, Responsable administratif, Responsable comptable, Administrateur bénévole, Toute personne intervenant dans l'accompagnement et la professionnalisation des structures de l'ESS (DLA, PLIE, DSU...)

## Pré Requis

Aucun

## Objectifs

- Examiner les particularités de la fiscalité des associations et principalement les conditions d'exonération aux impôts commerciaux
- Définir et apprécier les critères fiscaux de non-lucrativité
- Connaître et dérouler la démarche étape par étape pour déterminer si l'association respecte les critères définis ci-dessus

## Parcours pédagogique

- Les particularités de la fiscalité des Associations
- Rappels sur les règles du jeu fiscal : Les instructions du 15 septembre 1998 et du 18 décembre 2006
- Le questionnaire fiscal
- Les rapports avec l'administration fiscale
- La non-lucrativité
- Le caractère intéressé ou désintéressé de la gestion : Gestion à titre bénévole; Distribution de bénéfices; Attribution de l'actif
- L'examen de la concurrence
- L'entretien de relations privilégiées avec les entreprises
- Appréciation des modalités de la concurrence : La règle des 4P
- Existence d'une situation de concurrence
- Appréciation des modalités de la concurrence : Le Produit; Le Public; Le Prix; La Publicité

## Moyens pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges sur des études de

## Modalités d'évaluation

Validation et évaluation tout au long de la formation : quiz, synthèse orale et reformulation, mises en situation, plan d'action personnalisé

## Durée

**7.00** Heures **1** Jour



Contactez-nous !

MAV  
Conseillère Formation

Tél. :  
Mail : [mavauttier@passages-formation.fr](mailto:mavauttier@passages-formation.fr)